

COMPTE-RENDU

Réunion du Bureau de la CLE SAGE BLV

Lundi 24 juin 2013 à 15h30 à Saint-Barthélemy

Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du compte-rendu du Bureau de la CLE du 14 mars 2013
 2. Etude de détermination des volumes maximums prélevables : présentation de la dernière version du rapport de phase 4 et des suites à donner à l'étude
 3. Point sur le calendrier du SAGE
 4. Présentation de la démarche d'évaluation environnementale
 5. Questions diverses
-

Synthèse

- Le compte-rendu du Bureau du 14 mars 2013 est approuvé.
 - L'étude de détermination des volumes maximums prélevables sera présentée lors de la prochaine réunion de la CLE pour validation.
 - La démarche d'évaluation environnementale a été présentée.
-

Philippe MIGNOT souhaite un bon retour à Christel, annonce la présence d'un nouveau membre du Bureau en tant que personne qualifiée, Franck Doucet, représentant l'association départementale des irrigants de l'Isère et propose à Sylvain Granger, animateur « captages prioritaires » de se présenter.

Sylvain GRANGER rappelle qu'il est en poste depuis mars 2013 et qu'il est mis à disposition de huit collectivités (CC Bièvre Liers, SIE Dolon Varèze, SIE des Eaux de la Galaure, communes de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, Sillans, Beaucroissant, Renage et Saint-Rambert-d'Albon) pour travailler sur sept captages prioritaires. Sa mission est prévue pour une durée de trois ans.

Jean-Pierre BARBIER précise qu'il a demandé une procédure de déclassement du captage du Ronjay en tant que Grenelle.

Philippe MIGNOT rappelle à tous les vice-présidents qu'ils ont été destinataires de la lettre d'info du SAGE pour avis et que la lettre sera prochainement publiée.

1 Approbation du compte-rendu du 14 mars 2013

Philippe MIGNOT rappelle l'ordre du jour de la réunion du Bureau du 14 mars 2013 et précise qu'aucune remarque n'a été faite sur le compte-rendu.

Philippe MIGNOT met au vote le compte-rendu de Bureau du 14 mars 2013.

Salvatore SAN FILIPPO et Franck DOUCET souhaitent s'abstenir car ils n'étaient pas présents lors de cette

réunion.

➤ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité moins deux abstentions.**

Il sera mis en ligne sur le site <http://www.sage-bievre-liers-valloire.fr>

2 Etude de détermination des volumes maximums prélevables : présentation du dernier rapport de phase 4 et des suites à donner à l'étude

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle le déroulement et les objectifs de l'étude, le contenu de la phase 4 puis décrit les modifications apportées au rapport de phase 4, les principales conclusions de l'étude ainsi que les suites à donner à l'étude (cf. diaporama).

Laurent MURGAT remercie les correcteurs pour les modifications apportées. Cependant, il indique que les pisciculteurs contestent toujours les chiffres des tableaux 1 et 2 (impact des scénarios de prélèvements sur les débits d'étiage des sources de Manthes et de Beaufort) qui ne sont pas cohérents avec la réalité. Il ajoute qu'ils sont d'accord pour qu'une étude visant à compléter l'impact des piscicultures soit réalisée.

Jean-Pierre BARBIER demande si les chiffres indiqués dans les tableaux cités représentent bien la réalité et émet des doutes sur la fiabilité du modèle mathématique qui a été calé par rapport aux niveaux de la nappe et non par rapport aux débits des sources.

Thierry CLARY répond qu'il est possible de déterminer le débit des sources à partir des niveaux piézométriques de la nappe.

Jean-Pierre BARBIER confirme donc que les indications de débits des sources sont une extrapolation du modèle et qu'il faut être honnête et l'annoncer dans le rapport.

Christel CONSTANTIN-BERTIN fait lecture de la phrase de l'étude située en dessous des tableaux 1 et 2 qui précise qu'il y a une marge d'erreur en absolu sur les valeurs de débits des sources prédites par le modèle car peu de données de calage sont disponibles pour les sources.

Philippe MIGNOT rappelle qu'une phase de concertation aura lieu suite à la validation de l'étude sur la base des données obtenues et qu'il ne faut pas se focaliser sur ces chiffres.

Murielle EXBRAYAT indique que les chiffres des tableaux 1 et 2 sont à considérer de manière relative. Elle souhaite que ces tableaux soient maintenus car une partie du travail réalisé serait perdu s'ils étaient supprimés.

Christian NUCCI ajoute qu'il faut considérer l'étude comme une base de travail qui pourra être amendée par la suite.

Franck DOUCET craint que si la concertation n'avance pas, la CLE s'appuie sur les chiffres du rapport. Il rappelle qu'il conteste les chiffres de 2003 et demande s'ils ont été revus. Il ajoute également qu'il serait dommage de déterminer un volume prélevable fixe car certaines années, comme 2013, l'importante recharge permettrait de prélever plus.

Philippe MIGNOT répond que les chiffres annoncés dans l'étude ne sont pas figés et qu'ils pourront être revus dans le cadre de la concertation. Il ajoute que la proposition de fixer un volume prélevable variable a déjà été envisagée et qu'elle sera étudiée durant la phase de concertation. Il rappelle que l'objectif est de préserver la ressource en eau.

Christian NUCCI ajoute que le travail réalisé est une base de travail qui permet de se questionner sur la conciliation des usages et du respect de la ressource en eau. Il précise que le processus de concertation prévu va permettre de faire évoluer les résultats partiels de cette étude et que l'objectif de la CLE est de préserver le patrimoine hydraulique.

Hélène FLACHON indique qu'elle partage les positions précédentes. Elle rappelle que l'étude volumes prélevables est un point de départ pour travailler sur les enjeux quantitatifs du territoire et que le SAGE ne pourra pas avancer tant que cette étude n'aura pas été validée. Il lui semble que les acteurs du territoire sont prêts à aborder la phase de concertation et qu'il faudrait donc la commencer prochainement.

Thierry CLARY ajoute que la proposition de Franck Doucet est un des scénarios envisagé et qu'il est tout à fait possible d'envisager une gestion de l'eau pluriannuelle, sujet qui sera abordé lors de la concertation.

Jean-Pierre BARBIER rappelle que les prélèvements pour l'agriculture pour l'année 2003 ont été sous-estimés et qu'il va donc falloir les corriger.

Information post réunion : Artelia a bien intégré, pour les prélèvements agricoles de l'Isère et pour l'année 2003, des prélèvements inférieurs à 30 000 m³/an en fonction de données fournies par la DDT. Les volumes de 2003 ne correspondent donc pas au volume issu de la base de données des redevances de l'AERMC (10 754 100 m³) mais à un volume réévalué (13 004 000 m³). Cependant, la Chambre d'Agriculture de l'Isère nous a précisé que l'équipement en compteurs agricoles n'étant pas terminé en 2003, les volumes comptabilisés n'étaient pas exhaustifs et semblaient difficiles à reconstituer.

Salvatore SANFILIPPO indique qu'il a un pouvoir de la fédération de pêche de la Drôme qui souhaitait indiquer qu'à ce jour rien ne permettait de vérifier les données de prélèvements mentionnées par les pisciculteurs. Il ajoute que vu le nombre de réunions et le nombre de participants à ces réunions, les remarques sur les rapports sont arrivés très tardivement.

Thierry CLARY indique qu'avec les chiffres utilisés actuellement dans l'étude, la nappe est globalement en équilibre mais que si les volumes prélevés sont en réalité plus importants, elle risque d'être en déséquilibre. Il ajoute que les chiffres pourront être affinés lors de la concertation.

Jean-Pierre BARBIER indique qu'il n'est pas d'accord avec la conclusion annonçant un maintien des prélèvements dans leurs configurations actuelles car il estime qu'une partie de la concertation est déjà entamée.

Philippe MIGNOT répond que cette conclusion sous-entend que si un travail d'infiltration des eaux est réalisé, des prélèvements supplémentaires pourront avoir lieu.

Murielle EXBRAYAT estime que les membres du Bureau ont déjà commencé la concertation. Elle rappelle que la conclusion technique du bureau d'étude n'est qu'une proposition et que la CLE doit se demander ce qu'elle veut faire de ces chiffres.

Basile GARCIA ajoute qu'avant toute phase de concertation, il est nécessaire de réaliser une étude par un bureau d'études neutre. Il précise que cette phase de concertation permettra à chaque professionnel de s'exprimer sur les économies possibles à réaliser.

Olivier THIVIN indique que malgré le déficit pluviométrique, la nappe est à peu près à l'équilibre, ce qui est positif.

Jean-Pierre BARBIER demande de quelles zones humides on parle dans le diaporama présenté.

Christian NUCCI répond que l'étude volumes prélevables ne fait référence qu'aux zones humides de Manthes et de Beaufort. Il rappelle que la feuille de route de la CLE est claire : son objectif est de concilier les usages et la préservation de la ressource.

Jean-Pierre BARBIER craint que si une zone humide du territoire est à sec, il soit possible de demander une diminution des prélèvements pouvant avoir un impact sur cette zone humide.

Basile GARCIA indique que cela ne fonctionne pas de cette manière.

Salvatore SAN FILIPPO indique que quelque soient les règles écrites, elles seront opposables aux tiers.

Thierry CLARY rappelle également que l'objectif est d'éviter les arrêtés sécheresse qui sont très contraignants.

Franck DOUCET demande combien il y a eu d'arrêtés sécheresse sur la nappe.

Thierry CLARY répond qu'il y en a eu deux ou trois.

Philippe MIGNOT indique qu'il faut s'en réjouir et que cela permettra d'aborder la concertation plus sereinement.

Basile GARCIA indique qu'il faut se demander quelle posture il faut prendre pour ne pas utiliser d'arrêtés sécheresse 4 années sur 5. Il rappelle que la démarche de concertation ne peut commencer que si on a acté une base de travail.

Laurent MURGAT souhaite qu'une étude complémentaire pour montrer l'impact des piscicultures soit réalisée. Il rappelle qu'il conteste les résultats de l'étude car les rapports d'étude seront conservés et pourront être utilisés ultérieurement.

Thierry CLARY propose de scinder l'étude en deux parties en distinguant la conclusion du reste de l'étude. Il propose ainsi :

- concernant la première partie, que le Bureau se positionne sur le fait que le cahier des charges a bien été respecté par le bureau d'étude pour permettre à la CLE de passer à la suite du processus,
- de prendre acte au sein de la seconde partie que les conclusions sont des propositions du bureau d'étude, qu'elles n'engagent que lui-même et qu'elles n'engagent pas la phase de concertation,
- de prendre acte :
 - o des observations des pisciculteurs qui vont amener à une réflexion plus précise au niveau des sources de Manthes et de Beaufort,
 - o des observations de la profession agricole qui seront prises en compte lors de la phase de concertation.

Philippe MIGNOT met au vote la méthode proposée.

➤ Le Bureau approuve à l'unanimité le fait de scinder l'étude en deux parties en distinguant la conclusion du reste de l'étude.

Philippe MIGNOT met au vote la validation de l'étude pour présentation en réunion de CLE.

Laurent MURGAT indique qu'il vote contre.

Précision post réunion : Jean Pin, en tant que représentant du Syndicat Intercommunal Eau Potable Valloire Galaure, Laurent Murgat, en tant que représentant du Syndicat des pisciculteurs du Sud-Est et Franck Doucet, en tant que représentant de l'Association Départementale des Irrigants de l'Isère, sont considérés comme des personnes qualifiées au sein du Bureau. Conformément aux règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau, ils n'ont donc pas de pouvoir de vote en réunion de Bureau.

➤ **Le Bureau, à l'unanimité :**

- **valide le fait que le cahier des charges de l'étude a bien été respecté et que l'étude peut être présentée en CLE pour validation,**
- **prend acte que les conclusions sont des propositions du bureau d'étude, qu'elles n'engagent que lui-même et qu'elles n'engagent pas la phase de concertation,**
- **prend acte :**
 - **des observations des pisciculteurs qui vont amener à une réflexion plus précise au niveau des sources de Manthes et de Beaufort,**
 - **des observations de la profession agricole qui seront prises en compte lors de la phase de concertation.**

➤ **L'étude de détermination des volumes maximums prélevables du Bassin Bièvre Liers Valloire sera présentée pour validation à la CLE sous la forme décrite ci-dessus.**

➤ **La prochaine réunion de la CLE aura lieu le lundi 9 septembre à 16h.**

Olivier THIVIN demande pourquoi il a été prévu neuf entretiens préalables durant la phase de concertation.

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique que l'avenant sera sous forme de marché à bon de commande et que le nombre d'entretiens préalables est donc adaptable selon les besoins. Neuf entretiens correspondent à trois entretiens par journée pendant trois journées.

Basile GARCIA demande si les comptes-rendus de ces entretiens seront accessibles à toutes les personnes participant à la concertation.

Salvatore SAN FILIPPO rappelle que les personnes ayant un mandat pour une structure doivent régulièrement faire des comptes-rendus à la structure qu'ils représentent.

Franck DOUCET demande qu'une trame de l'entretien soit envoyée avant les réunions.

Christel CONSTANTIN-BERTIN répond que les comptes-rendus des entretiens préalables seront mis à disposition et qu'une trame de l'entretien sera transmise aux personnes entretenues.

Laurent GUIZARD demande si les personnes entretenues ont été choisies.

Christel CONTANTIN-BERTIN répond que cela n'a pas encore été défini et que la liste pourra être proposée aux membres du Bureau.

3 Point sur le calendrier du SAGE

Christel CONSTANTIN-BERTIN fait un point sur le calendrier relatif à la concertation suite à l'étude volumes prélevables puis sur le calendrier relatif aux scénarios et à la stratégie (cf. diaporama).

Jean-Pierre BARBIER indique que ce calendrier ne pourra pas être respecté à cause des élections municipales.

Freddy MARTIN-ROSSET indique qu'il faudra également du temps pour désigner le collège des élus suite aux élections.

Jacques LIONET indique qu'il ne faudrait pas trop décaler le calendrier et qu'il serait possible de réunir un pré-bureau en attendant que tous les membres soient désignés.

Jean-Pierre BARBIER indique qu'il sera de toute manière nécessaire de refaire le travail car en changeant d'élus, il peut y avoir un changement d'opinion.

Jean-Louis GUERRY indique qu'il pourrait être intéressant, entre mars et juin, de prévoir des réunions aux élus pour les informer du SAGE.

Christel CONSTANTIN-BERTIN annonce qu'avec ce nouveau décalage, le SAGE ne pourra pas être approuvé par le Préfet avant 2017.

4 Point sur la démarche d'évaluation environnementale

Damien CHANTREAU présente ses missions jusqu'à fin novembre puis décrit la démarche d'évaluation environnementale qui va être engagée (cf. diaporama).

Il indique que cette démarche d'évaluation se déroule en parallèle de l'élaboration de la stratégie du SAGE. Il précise également que la procédure de « cadrage préalable » est la première étape à entreprendre et qu'il faut pour cela solliciter l'autorité administrative environnementale, soit les Préfets de département.

Jacques LIONET indique que, pour le cadrage préalable, il suffit de solliciter le Préfet de l'Isère qui est le Préfet « pilote » pour le SAGE Bièvre Liers Valloire.

5 Questions diverses

Contrat Régional Pré-SAGE

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique que l'avenant au marché « scénarios et stratégie » relatif à la concertation suite à l'étude volumes prélevables n'avait pas été prévu dans le contrat pré-SAGE avec la Région. Le financement apporté par la Région pour cet avenant sera donc déduit de l'enveloppe régionale du second contrat pré-SAGE.

➤ **Il est pris acte de cette modification de l'enveloppe régionale.**

Prochaine date du Bureau

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique que le Bureau devra se réunir en septembre pour valider le cahier des charges relatif au diagnostic hydromorphologique et faire un point sur l'évaluation environnementale.

➤ **Le prochain Bureau de la CLE aura lieu le lundi 9 septembre à 14h.**

Utilisation du modèle de l'étude volumes prélevables

Thierry CLARY interroge le Bureau sur l'utilisation du modèle issu de l'étude volumes prélevables pour tester l'impact de nouveaux prélèvements.

Philippe MIGNOT répond que le modèle découle d'un calcul théorique qui nécessite d'être vérifié avant d'être utilisé.

Franck DOUCET demande quand et comment on pourra estimer que ce modèle est fiable.

Basile GARCIA indique qu'il faut se demander comment vont faire les services de l'état pour juger les nouvelles demandes de prélèvements et s'il est pertinent d'utiliser le modèle. Il rappelle que deux méthodes seraient possibles pour les demandes de nouveaux prélèvements : soit le modèle est utilisé, soit le pétitionnaire doit prouver par une étude que le prélèvement est acceptable.

Franck DOUCET demande qui décidera d'accorder des prélèvements supplémentaires.

Jacques LIONET indique que ce sera toujours le Préfet mais que le Préfet consultera notamment la CLE.

Philippe MIGNOT propose d'approfondir ce dossier ultérieurement.

Dossier loi sur l'eau du Center Parc

Salvatore San Filippo demande si la CLE sera consultée sur le dossier loi sur l'eau du Center Parc.

Jacques LIONET indique qu'aucun dossier n'a été déposé pour l'instant et que le Center Parc n'étant pas sur le bassin versant de Bièvre Liers Valloire, la CLE ne sera a priori pas consultée. Cependant, si le Préfet estime qu'il est nécessaire de consulter la CLE, il pourra tout à fait le faire.

Changement de représentant de la Chambre d'Agriculture de l'Isère

Jean-Luc PETIT indique qu'il ne représentera plus la Chambre d'Agriculture de l'Isère à la CLE et que ce sera Jean Robin-Brosse qui la représentera.

La séance est levée à 17h45.

Dates des prochaines réunions

Bureau	Lundi 9 septembre 2013 à 14h00
CLE	Lundi 9 septembre 2013 à 16h00

Le Président,
Philippe MIGNOT

Liste des présents

Etaient présents :

Nom Prénom	Organisme
MIGNOT Philippe	Région Rhône-Alpes – Président de la CLE
BARBIER Jean-Pierre	Communauté de Communes du Pays de Bièvre Liers
BECT Gérard	Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire
DOUCET Franck	Association Départementale des Irrigants de l'Isère
EXBRAYAT Murielle	Agence de l'Eau RM&C
FORCHERON Gérard	Communauté de Communes du Pays Roussillonnais
GARCIA Basile	Mission Inter Service de l'Eau (MISE) Drôme - DDT
GUERRY Jean-Louis	Syndicat du Lambroz et des Gouttes
GUIZARD Laurent	UNICEM
LIONET Jacques	Mission Inter Service de l'Eau (MISE) Isère - DDT
MARTIN-ROSSET Freddy	Communauté de Communes Rhône-Valloire
MURGAT Laurent	Syndicat des Pisciculteurs su Sud-Est
NUCCI Christian	Conseil général de l'Isère
PETIT Jean-Luc	Chambre d'Agriculture de l'Isère
PIN Jean	Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire Galaure
SAN FILIPPO Salvatore	FRAPNA
THIVIN Olivier	Communauté de Communes Bièvre Chambaran
CLARY Thierry	DDT de l'Isère
FLACHON Hélène	Agence de l'Eau RM&C
LAVOISY Cécile	Conseil Général de l'Isère- service aménagement et eau
POURRAT Blandine	Communauté de Communes du Pays de Bièvre Liers
ROBIN-BROSSE Jean	Chambre d'Agriculture de l'Isère
ROUX Sébastien	UNICEM
STEFANINI Franck	Conseil Général de l'Isère
SUREAU-BLANCHET Nathalie	Agence de l'Eau RM&C
CHANTREAU Damien	Chargé de mission de la CLE SAGE Bièvre Liers Valloire
CONSTANTIN-BERTIN Christel	Chargée de mission de la CLE SAGE Bièvre Liers Valloire

Etaient excusés :

Nom Prénom	Organisme
LONJARET Emmanuelle	DREAL Rhône-Alpes
MONNET Jean-Claude	Fédération de Pêche de la Drôme

Etaient absents :

Nom Prénom	Organisme
NICOLET Jean-Paul	Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pays d'Albon
GABILLON Michel	Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère